

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 24 JUIN , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Nadine DUCOURTIOUX

Date de convocation du Conseil communautaire : 15 juin 2010

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Georges MONTMINOUX
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABERT
 - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Yves DUMAS
 - MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU procuration à Gérard DUBO, Isabelle LAFEUILLADE, Pierre CABANY, Anne SAVIN DE LARCLAUZE procuration à Pierre CABANY
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY
 - LE PIAN-MEDOC : Philippe SIMON, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Annick MORA
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO
- Absents, excusés :** Daniel PARABIS, Michel HAUTIER, Philippe DUCAMP, Christian VELLA, Ludovic LALANDE, Didier MAU

**Concerne : 10-72 Aménagement de sécurité RD2 – Carrefour giratoire LAFONT –
Convention avec le Conseil Général**

Afin d'améliorer la sécurité sur la RD2 pour l'accès à la Zone d'Activités de Lafont à Ludon Médoc, le Conseil Général a proposé la réalisation d'un carrefour giratoire.

La maîtrise d'œuvre des travaux sera assurée par la Direction des Infrastructures du Conseil Général de la Gironde.

Le montant des travaux Hors Taxe est estimé à 343 377,13 €.

Il est demandé une participation de la Communauté de Communes à hauteur de 114 459,04 H.T, représentant un tiers du montant des travaux Hors Taxe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité

► **décide** de participer à hauteur de 114 459,04 €, soit un tiers du montant provisionnel Hors Taxe des Travaux, à la réalisation d'un giratoire au carrefour de la D2 et de la rue Lafont.

► **décide** de verser cette participation au Conseil Général de la Gironde, maître d'ouvrage de l'opération.

► **autorise** Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 28 juin 2010

Le Président,

Gérard DUBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a stylized, looped signature.

Acte à classer

DL10-72

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2010-07-05T13-40-49.00 (MI26361324)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100624-DL10-72-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Contribution à la réalisation du carrefour giratoire RD2-Lafont pour CG33

Date de décision : 24/06/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.3. Voirie

Acte : [10-72 Aménagement de sécurité RD2-carrefour giratoire Lafont.PDF](#)

Préparé	Le 05/07/10 à 13:40	Par PERIER Jean-Marc
Transmis	Le 05/07/10 à 13:40	Par PERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 05/07/10 à 13:49	